

VOILES de LEGENDE

INFORMATIONS PRATIQUES

DESTINÉES AUX PLAISANCIERS

Dans le cadre de l'événement Voiles de Légende, certaines zones seront soumises à un accès réglementé du 10 au 13 juillet, afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de la manifestation.

Veuillez trouver dans ce livret quelques informations pratiques pour anticiper vos déplacements.

Accréditations plaisanciers

Pour vous permettre de vivre au mieux les Voiles de Légende, en tant que plaisancier, vous pouvez bénéficier d'une accréditation spéciale vous permettant d'accéder, de manière simple et rapide, à votre bateau pendant toute la durée de l'événement.

ACCÈS LIMITÉ : notez que seules les personnes munies d'une accréditation plaisancier pourront accéder à la zone de l'événement en dehors des horaires d'ouverture au public. Attention, des contrôles pourront être réalisés aux différentes entrées.

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

- Jeudi 10 juillet de 10 h à 21 h.
- Vendredi 11 juillet de 10 h à 23 h.
- Samedi 12 juillet de 10 h à 23 h
- Dimanche 13 juillet de 10 h à 18 h

MODALITÉS D'INSCRIPTION

• Qui est concerné ?

Les plaisanciers situés dans le périmètre sécurisé de l'événement comprenant la Citadelle, le quai de Goole et le Môle 1.

• Comment vous inscrire ?

Remplissez le formulaire d'accréditation disponible en ligne sur le site www.voilesdelegende.fr ou remettre l'inscription auprès de la Marina.

• Pièces à fournir :

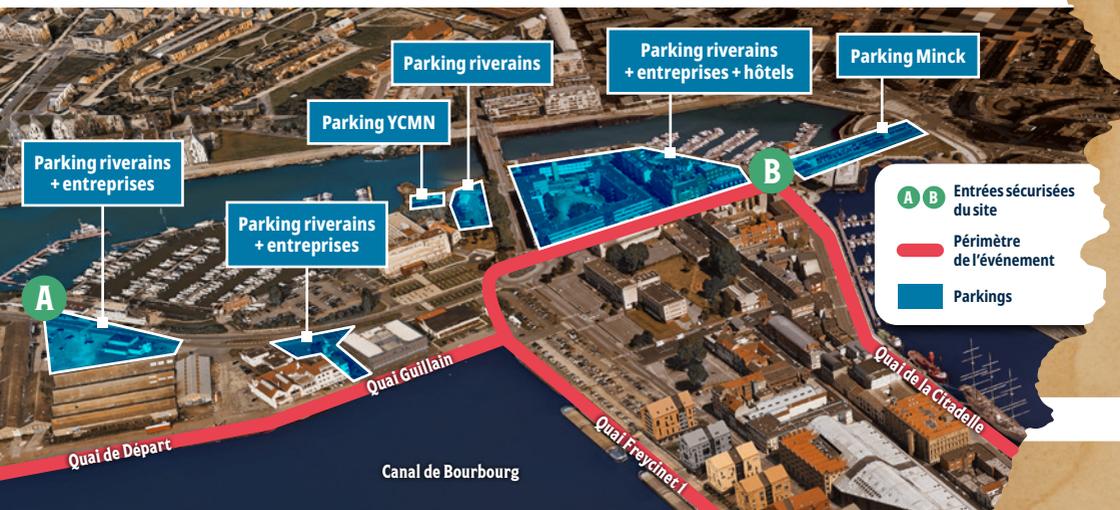
- Pièce d'identité ;
- Carte grise du véhicule à accréditer (le cas échéant).

• Date limite d'inscription :

Le 9 juillet 2025 à 17 h.

• Comment recevoir votre accréditation ?

Votre accréditation qui se présentera sous la forme d'un QR Code, vous sera envoyée directement sur votre adresse mail. Ce QR Code pourra être imprimé ou présenté directement via votre smartphone aux différents points de contrôle du périmètre. Il vous permettra de passer ces points de contrôle de manière prioritaire en prenant les files « accès accrédités ».



Circulation et stationnement des plaisanciers avant et pendant l'événement

Afin d'assurer la sécurité du public, des équipages et des installations, la quasi-totalité du quartier de la Citadelle sera fermée à la circulation durant la manifestation.

DATES À RETENIR

- **Stationnement interdit à partir du 28 juin : quai de la Citadelle, quais Freycinet 1 et 2** (parking avenue Maurice Schumann).
- **Circulation possible jusqu'au 9 juillet sans restriction.**

QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE POUR LES PLAISANCIERS ?



Accès réglementé pour les véhicules :

Aucun véhicule (sauf secours et organisation) ne sera autorisé à accéder au site durant les heures d'ouverture de la manifestation.



Stationnement modifié :

Les espaces de stationnement sur voirie ou parkings individuels du quartier seront inaccessibles durant tout l'événement. Pour vous permettre de vous stationner au plus près de votre bateau, **des zones alternatives de stationnement seront mises en place dès le 9 juillet et seront réservées aux riverains du quartier et personnes travaillant dans le secteur.**



Dates et horaires de restrictions :

Les restrictions de circulation seront appliquées du 9 juillet à 00 heures jusqu'au 15 juillet.

Parkings provisoires riverains à partir du 9 juillet, sous réserve de disponibilités. (voir le plan ci-contre).

Une seule entrée possible par le pont du Texel

permettant d'accéder à plusieurs parkings proposés au stationnement des riverains et personnes travaillant en Citadelle.

Pour accéder à ces parkings, vous devrez présenter votre QR Code et utiliser le véhicule dont vous aurez déclaré l'immatriculation via le formulaire d'accréditation (voir modalités à la page précédente).

QUE FAIRE EN TANT QUE PLAISANCIERS ?

1. Demandez votre accréditation et posez vos questions **sur le site www.voilesdelegende.fr**
2. **Respectez les indications** de la signalétique et des agents de circulation et de sécurité lors de la manifestation.
3. **Anticipez vos déplacements** : si vous devez utiliser votre véhicule avant et pendant l'événement, pensez à le stationner en dehors du périmètre fermé durant l'événement.

FOIRE AUX QUESTIONS

• Vais-je pouvoir accéder au site de l'événement ?

Oui, grâce à votre accréditation, qui aura la forme d'un QRcode, et en passant par les entrées A, B ou C.

• Comment obtenir une accréditation ?

En remplissant le formulaire en ligne sur www.voilesdelegende.fr.

• Vais-je pouvoir accéder à mon bateau en voiture ?

Non, il faudra stationner votre véhicule dans les parkings provisoires et accéder à votre bateau à pied. Un système de voitures vous permettra d'accéder à votre bateau plus facilement, notamment si vous avez du matériel à transporter. Valable pour tous, sans distinction d'âge.

• Puis-je stationner dans la rue ?

Non, les rues seront fermées temporairement aux voitures. Des zones de stationnement alternatives sont prévues.

• Est-ce que je pourrais sortir mon bateau ?

Non, les plaisanciers du bassin du commerce et du bassin de la marine ne pourront pas bouger entre le 9 matin et le 13 juillet après la sortie des navires de la course. D'autre part il ne devra pas y avoir de navires amarrés qui des hollandais le vendredi 11 au soir.

• Y aura-t-il du bruit en soirée ?

Des animations sont prévues, notamment en soirée, mais elles sont toutes encadrées dans le respect des riverains et des réglementations locales en vigueur.

• Puis-je recevoir des livraisons ?

Les livreurs n'auront pas accès aux zones fermées aux véhicules. Nous vous recommandons d'organiser les livraisons avant ou après l'événement.

• Serai-je informé à l'avance ?

Oui. Un plan de circulation, des consignes et des horaires précis seront mis en ligne sur le site internet voilesdelegende.fr.

• Qu'en est-il de la collecte des déchets ?

Le service de propreté urbaine sera maintenu et renforcé pendant l'événement. Des bacs supplémentaires seront installés dans les zones de passage et les quais. Le ramassage de vos bacs se fera le jeudi 10 juillet, entre 4h et 9h du matin. La collecte du soir est anticipée.

• Les commerces restent-ils accessibles ?

Oui, l'accès aux commerces et services de proximité sera garanti pour les riverains et les visiteurs.

• Les animaux sont-ils autorisés sur le site ?

Il ne sera pas possible pour les visiteurs de la manifestation d'entrer dans le périmètre avec leur animal. Ceux des riverains seront tolérés en laisse uniquement.

• L'événement est-il accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ?

Oui. Des aménagements spécifiques seront mis en place pour garantir un accès sécurisé aux zones principales. Des places de stationnement PMR seront disponibles à proximité du site, sur le parking de la gare.

Qui contacter en cas de problème ou de question ?

- Le standard de la Ville et de la CUD est à votre disposition avant et pendant l'événement : **03 28 59 12 34**
- Vous pouvez aussi écrire à voilesdelegende@tud.fr